

Octobre 2021

Le mot *résilience* est construit à partir du latin « *re* » (en arrière) et « *salire* » (sauter) ce qui traduit un rebond vers un état antérieur. Il signifie donc sauter en arrière, rebondir, rejaillir. Evolution de sa définition à travers les différents domaines où elle s'applique.

Du latin au GIEC

Le concept de résilience s'applique à l'origine à la physique. Il désigne la notion de retour à l'état initial et s'apparente à la capacité du matériau à résister à des chocs ou à des pressions.

En psychologie, la résilience est la capacité à vivre, à réussir, à se développer en dépit de l'adversité. Le terme désigne une **force morale**, la qualité de quelqu'un qui ne se décourage pas, ne se laisse pas abattre, la capacité à se reconstruire et à récupérer suite à des traumatismes.

La résilience des communautés est définie par la capacité à s'adapter à des crises, à continuer à vivre et à fonctionner après un traumatisme, à supporter des chocs et des tensions extérieurs sans perturbation significative, à retrouver un nouvel état d'équilibre.

La résilience d'un système est sa capacité à résister, à s'adapter et à survivre à des altérations ou des perturbations extérieures (pollution, catastrophes naturelles, effets du changement climatique...) affectant sa structure ou son fonctionnement et à trouver à terme un nouvel équilibre et à assurer sa durabilité en s'adaptant à des éléments déstabilisateurs.

La résilience est définie par le GIEC comme la « capacité des systèmes sociaux, économiques ou écologiques à faire face aux événements dangereux, tendances ou perturbations, à y réagir et à se réorganiser de façon à conserver leurs fonctions essentielles, leur identité et leur structure, tout en maintenant leurs facultés d'adaptation, d'apprentissage et de transformation ».

En matière d'aménagement des territoires

La résilience intègre donc la notion de résistance aux perturbations et aux chocs et à la capacité d'assurer la continuité des fonctions essentielles, à se renouveler, à se réorganiser, à trouver de nouvelles trajectoires pour mieux prévenir une nouvelle catastrophe.

La notion de résilience nécessite donc de prendre en compte les risques naturels (érosion, tremblements de terre...), climatiques (effets du changement climatique, canicules, inondations, tempêtes ...) et sanitaires dans la conception d'un territoire, d'une ville et de ses bâtiments pour anticiper et s'adapter à ces risques.

C'est une politique de gestion intégrée des risques qui couvre l'anticipation, la prévention, la protection, l'adaptation, le rebond.

La résilience se décline ainsi à plusieurs échelles de temps :

- S'adapter avant la crise
- Résister et survivre pendant la crise
- Rebondir et reconstruire après la crise

Auteur

Patrick Guiraud



Retrouvez toutes nos publications
sur les ciments et bétons sur
infociments.fr

Consultez les derniers projets publiés
Accédez à toutes nos archives
Abonnez-vous et gérez vos préférences
Soumettez votre projet

Article imprimé le 24/02/2026 © infociments.fr